



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Suppression des cours de technologie en 6e à la rentrée 2023

Question écrite n° 5745

### Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la suppression envisagée des cours de technologie en classe de 6e. En effet, dans le cadre des mesures pour relever le niveau des élèves et entamer la transformation du collège, il est notamment prévu une nouvelle heure de soutien ou d'approfondissement en maths ou en français, sans augmentation des 26 heures de cours obligatoires. Ce renforcement de l'enseignement fondamental des maths et du français à l'entrée du collège est nécessaire et sera bénéfique pour les élèves. Néanmoins, il semble prévu que l'heure de cours hebdomadaire de technologie en fasse les frais et que l'enseignement de cette discipline soit supprimé en 6e. S'il est évident qu'une réforme est aujourd'hui indispensable pour accompagner les élèves dans la transition du primaire vers le secondaire, notamment dans le cadre du cycle 3 (CM1, CM2, 6e), la suppression de cette heure de cours de technologie en classe de 6e semble néanmoins préjudiciable, voire contreproductive alors que le pays a besoin de renforcer ses potentialités techniques et industrielles. En effet, les récentes crises sanitaires et énergétiques ont fait prendre conscience de l'importance de conserver et développer la capacité industrielle du pays et les cours de technologie portés par les enseignants permettent d'ouvrir des perspectives pour les élèves et cela dès la classe de 6e. Par ailleurs, la technologie fait partie des disciplines qui valorisent les initiatives collectives des élèves. Bien souvent, comme le constatent les enseignants sur le terrain, elle donne un peu de répit aux élèves en difficulté scolaire et leur permet de mettre en valeur des qualités peu exploitées dans d'autres matières, ce qui est notoirement important pour leur confiance à un âge charnière entre l'enfance et l'adolescence. Enfin, les cours de technologie en 6e sont actuellement dans l'enseignement intégré de science et technologie (EIST), associés aux disciplines scientifiques expérimentales que sont la physique-chimie et les sciences de la vie et de la terre. Ceci favorise le décloisonnement entre disciplines. Il offre aussi un cadre propice à la mise en œuvre de la démarche d'investigation, caractéristique des pratiques scientifiques et technologiques. Ainsi, plutôt que de supprimer complètement l'une de ces trois matières de l'EIST, il serait possible de conserver au moins une heure pour chacune, tout en prenant l'heure requise pour l'heure de soutien ou d'approfondissement sur les heures d'EIST. Pour toutes ces raisons, la suppression de cette heure d'enseignement de technologie dans la dernière année du cycle 3 aurait des conséquences négatives pour les élèves et pour la société française. C'est pourquoi il demande qu'une solution soit trouvée afin que l'enseignement de la technologie soit maintenu en classe de 6e et souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

### Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à

trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Damien Abad](#)

**Circonscription :** Ain (5<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5745

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire :** Éducation nationale et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 février 2023](#), page 1627

**Réponse publiée au JO le :** [4 avril 2023](#), page 3114